



Procès-verbal du Conseil Municipal du Lundi 03 octobre 2022 à 18 h 00

Sur convocation individuelle en date du 27 septembre 2022,

PRESENTS : MONIER Blandine, LORIN Sébastien, CHEF D'HÔTEL Evelyne, ROMERO Jean-François, IMBERT Patrick, CRISCUOLO Sauveur, REY Denise (arrivée à 18 h 10), ZANCANARO Chantal (arrivée à 18 h 25), DI SILVESTRO Michel, TEYSSIER Jean, LARDIER Virginie, SIMONNET Matthieu, NOVASIK Sandrine, LE RESTE Magali.

REPRESENTES : MOURET Valérie représentée par DI SILVESTRO Michel, CANGIALÉONI Cédric représenté par LORIN Sébastien, DUBI Cyrille représenté par CRISCUOLO Sauveur, BRUNA Paul représenté par SIMONNET Matthieu.

ABSENTE : MACALUSO Aude.

SECRETAIRE DE SEANCE : CHEF D'HÔTEL Evelyne.

ORDRE DU JOUR :

1/ Logiciel Cart@DS – Approbation des conditions générales d'utilisation et des conditions de traitement automatisé des données à caractère personnel.

Adopté à l'unanimité.

2/ Urbanisme – Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols – Déclaration préalable pour les ravalements de façades et travaux touchant à l'aspect architectural : Instauration du régime de déclaration préalable pour les ravalements de façades, devantures et terrasses commerciales sur tout le territoire communal.

Adopté à la majorité, par 12 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Matthieu Simonnet, Sandrine Novasik, Magali Le Reste, Paul Bruna représenté par Matthieu Simonnet).

Madame Novasik montre son opposition et demande l'envoi des projets de délibérations en amont du conseil.

3/ Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme ACTEE 2.

Adopté à l'unanimité.

4/ Actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure à compter du 1^{er} janvier 2023 (Annule et remplace la délibération n° 25/2021).

Adopté à l'unanimité.

5/ Adhésion au Centre d'Information pour la Prévention des Risques Majeurs (CYPRES).

Adopté à l'unanimité.

6/ Adhésion de la Commune d'Evenos à la Société Publique Locale d'Aménagement (S.P.L.M.).

Adopté à la majorité, par 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Sandrine Novasik, Magali Le Reste).

7/ Fixation du montant de la coopérative scolaire pour l'année scolaire 2021/2022.

Adopté à l'unanimité.

8/ Nouvelle tarification des prestations en matière de périscolaire, d'extrascolaire, d'accueil de loisirs sans hébergement et de restauration scolaire.

Adopté à l'unanimité.

9/ Signature d'une convention d'adhésion au service « Assistance Retraite » avec le Centre de Gestion du Var.

Adopté à l'unanimité.

10/ Ajustement du tableau des effectifs communaux.

Adopté à l'unanimité.

11/ Approbation de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la commune d'Evenos à la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume pour l'aménagement d'un logement en étage avec ses annexes accolées à la nouvelle salle communautaire d'exposition et de promotion touristique.

Adopté à l'unanimité.

12/ Budget communal 2022 : Décision modificative n° 1.

Adopté à l'unanimité.

13/ Demande de subvention au Département - Exercice 2022.

Adopté à l'unanimité.

14/ Demande de subvention « Région sûre » 2022 – Achat d'un véhicule pour la Police Municipale.

Adopté à l'unanimité.

15/ Demande de subvention « Région sûre » 2022 – Achat d'un équipement pour la Police Municipale.

Adopté à l'unanimité.

16/ Désignation d'un correspondant « incendie et secours ».

Adopté à l'unanimité.

17/ Versement d'une subvention à l'association Liberté Aux Joueuses (L.A.J.).

Adopté à l'unanimité.

18/ Avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation environnementale unique concernant l'exploitation d'un centre de recyclage des déchets issus du BTP présentée par la société VAR MATERIAUX (filiale d'EUROVIA), lieu-dit «Les Barres d'Hugueneuve» à Evenos.

Avis favorable adopté à la majorité, par 14 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Matthieu Simonnet, Sandrine Novasik, Magali Le Reste, Paul Bruna représenté par Matthieu Simonnet).

Puis, l'ordre du jour du conseil municipal étant épuisé, Madame Novasik a posé la question suivante :

L'augmentation des coûts de l'énergie vont impacter d'une manière significative les budgets des collectivités. Pour limiter cette hausse, il existe des actions dont la mise en place sur le court terme est réalisable et peu coûteuse. Que fait et/ou que compte faire la commune pour s'inscrire dans le plan de sobriété énergétique pour cet hiver ?

Les élus d'Unis pour Evenos

Réponse de Madame le Maire :

L'équipe municipale, bien consciente des enjeux énergétiques actuels, a développé différents outils d'actions pour maîtriser ses dépenses énergétiques :

Tout d'abord, au niveau de l'éclairage public, la commune va faire des coupures planifiées de l'éclairage public sur certains secteurs. Un sondage est lancé sur le site internet de la commune pour identifier, précisément et de manière participative, les horaires les plus adaptés.

Par ailleurs, pour une grande partie des bâtiments communaux dont les écoles, il est prévu l'installation d'enregistreurs de température pour responsabiliser les utilisateurs des locaux afin et ainsi mettre en place une utilisation optimisée et vertueuse des systèmes de chauffage.

Concernant les salles municipales ouvertes à la location, la consigne des appareils de chauffage sera désormais programmée et non modifiable.

Enfin, comme nous l'avons évoqué précédemment, la CASSB recrute actuellement un économiste de flux et la Commune d'EVENOS s'engage pleinement dans cette démarche en intégrant le programme ACTEE.

Fin de séance : 19 heures 34

La secrétaire de séance,
Evelyne CHEF D'HÔTEL



Le Maire,
Mme Blandine MONIER

